

Communiqué de presse – Berne, le 24 juin 2021

Le corps médical unanime sur l'introduction du TARDOC et la promotion des forfaits

La révision générale du tarif ambulatoire TARMED est nécessaire et urgente. Avec le TARDOC, nous disposons d'une structure tarifaire mise à jour, adaptée aux besoins et équilibrée, prête à être approuvée par le Conseil fédéral. Toutes les conditions juridiques sont remplies et une décision est attendue prochainement. Les forfaits ambulatoires ont un fort potentiel ; ils couvrent les processus de traitement que l'on peut standardiser mais ne remplacent pas le catalogue des prestations ambulatoires. La FMCH, association faîtière des sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives, a négocié avec la faîtière santésuisse des forfaits ambulatoires. La FMCH, mfe, l'association des médecins de famille et des pédiatres, et tout le corps médical en restent néanmoins unanimement convaincus : le TARDOC et les forfaits ambulatoires sont tous deux indispensables.

Le tarif TARMED ne correspond plus aux conditions-cadre de la médecine, de la numérisation et des technologies médicales. Personne ne conteste la nécessité de le réviser et il est primordial de le faire autant pour les patients que pour les médecins ou pour les assureurs. Or, pour l'heure, toutes les prestations du secteur ambulatoire sont encore facturées selon ce tarif dépassé. Cela conduit à des déséquilibres dans la distribution des ressources, certaines prestations étant insuffisamment, d'autres exagérément rémunérées. Appelé à remplacer le TARMED, le TARDOC est approprié (au sens de la loi) et conforme au principe de la bonne gestion d'entreprise, il reflète les possibilités techniques d'aujourd'hui et répond mieux aux besoins de la médecine de famille.

Le TARDOC et les forfaits sont tous deux nécessaires

La structure tarifaire TARDOC est négociée jusque dans les détails selon une approche partenariale. Mais élaborer une structure tarifaire reflétant fidèlement toutes les prestations ambulatoires exige des années de travail. Les forfaits ambulatoires sont aussi pertinents et nécessaires. Le corps médical les salue partout où il est possible de standardiser et de délimiter clairement les thérapies et traitements. La FMCH, association faîtière des sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives, a négocié de tels forfaits. Il s'agit notamment de continuer de maximiser le potentiel que recèle l'indemnisation forfaitaire d'autres interventions, examens et traitements. Jusqu'à présent, des forfaits ont été mis sur pied pour 75 opérations et traitements mais ils ne peuvent toutefois pas remplacer entièrement le tarif à la prestation. Ni dans le cadre de la médecine de premier recours ni dans celui de la pédiatrie ou de la psychiatrie, on ne trouve aucun tarif forfaitaire. C'est pourquoi mfe, l'association des médecins de famille et des pédiatres, souligne elle aussi l'importance d'une approbation du TARDOC par le Conseil fédéral.

Le corps médical serre donc les rangs derrière le tarif à la prestation TARDOC et parle d'une seule voix en faveur de son introduction rapide. L'approbation du TARDOC permettra aux patients de pouvoir continuer de compter sur des traitements complexes et individualisés. Le TARDOC ne peut pas être retardé et doit être approuvé rapidement car, aux côtés des forfaits ambulatoires, un tarif à la prestation restera nécessaire pour les cabinets médicaux et le secteur ambulatoire hospitalier.

Renseignements:

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication

Tél. : 031 / 359 11 50, courriel : kommunikation@fmh.ch

Florian Wanner, chef de la section Tarifs, FMCH

Tél. : 031 / 952 76 76, courriel : florian.wanner@fmch.ch

Sandra Hügli-Jost, responsable de la communication, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse

Tél. : 078 920 24 05, courriel : sandra.huegli@hausarzt Schweiz.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 42 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. La FMH s'attache à ce que tous les patients puissent bénéficier d'un accès à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.

La Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica (FMCH) regroupe 20 sociétés de discipline et 3 associations professionnelles. Par le biais de ses sociétés affiliées, elle représente 9000 médecins exerçant une activité chirurgicale et invasive en soins somatiques aigus.

mfe, Médecins de famille et de l'enfance Suisse, est l'organe politique regroupant quelque 4800 médecins de famille et pédiatres. La santé de la population, sa qualité de vie, ainsi que le coût et la qualité des systèmes de santé dépendent de l'importance accordée à la médecine de famille et à la pédiatrie. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.